

Convention avec l'Association Festival International de Musique de Besançon/Franche-Comté pour l'année 2006 - Subvention

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La convention triennale par laquelle les collectivités (Ville de Besançon, Départements du Doubs et du Jura, Région de Franche-Comté) et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) s'engageaient à soutenir financièrement le Festival, étant arrivée à échéance le 31 décembre 2005, la Ville et ses partenaires ont décidé de mettre à profit l'année 2006 pour entamer la réflexion sur le devenir du Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté, avant l'établissement d'un nouveau contrat d'objectifs.

Compte tenu du rôle important et spécifique joué par le Festival en matière de diffusion musicale d'une part, et de création d'autre part, la Ville a décidé de soutenir le programme proposé pour l'édition 2006 sur le thème «Un air de famille» ainsi que l'artiste en résidence, le compositeur Bruno Mantovani, en renouvelant son soutien financier à l'Association par l'attribution d'une subvention de 191 000 €.

En cas d'accord, la somme de 191 000 € sera prélevée au chapitre 65.33/6574.89027 CS 41000.

Dans ce cadre, une convention matérialisera les conditions de participation de la Ville, à savoir :

- versement d'une subvention de 191 000 €, la première moitié de la subvention étant versée après la signature de la convention et la seconde moitié étant versée le 15 juillet 2006,
- soutien de la Ville en assurant diverses prestations techniques (mise à disposition des lieux et matériel technique, décoration florale...),
- l'Association quant à elle s'engage à mettre en oeuvre les orientations définies et à maintenir la modulation des prix des places de concerts afin qu'ils restent abordables pour les spectateurs,
- la convention est établie pour l'année 2006 et expirera le 31 décembre 2006.

Sur avis favorable unanime de la 5^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le versement de cette subvention,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture à signer la convention à intervenir pour l'année 2006 avec l'Association Festival International de Musique de Besançon/ Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions qui lui sont soumises.

M. ROIGNOT et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 avril 2006.